

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des  
formations



## Rapport

### Champs de formations Entreprise, tourisme et territoire / Métiers du droit et de l'administration

Università di Corsica Pasquale Paoli

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 03/07/2017

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des  
formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

François Charles WOLFF, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

## Rapport réalisé en 2016-2017

### sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

## Présentation du champ

Les deux champs *Métiers du droit et de l'administration* (MDA) et *Entreprise, tourisme et territoire* (ETT) regroupent l'ensemble des formations en droit, économie et management de l'Université de Corse à travers onze formations distinctes, respectivement sept pour le champ ETT et quatre pour le champ MDA. L'offre de formations comprend trois licences (L) (*Economie et gestion, Administration publique, Droit*), cinq licences professionnelles (LP) (*Marketing et communication, Banque, Entrepreneuriat, Management de l'hébergement et e-commercialisation de produits touristiques, Généalogiste successoral*) et trois masters (M) (*Droit, Sciences du management, Développement territorial durable*).

Le périmètre scientifique relève des sciences juridiques, économiques et de gestion, avec des formations dispensées à l'Institut d'Administration des Entreprises, à la Faculté de Droit, Science Economique et de Gestion et à l'Institut Universitaire Technologique de Corse. Les métiers visés sont aussi bien à destination des entreprises que des administrations et des collectivités, avec des collaborateurs au fait des règles de droit, capables de mettre en œuvre des directives, de prendre part aux décisions de l'organisation au sein de laquelle ils travaillent ou bien d'assurer des missions de conseil. Dans le domaine du droit, les métiers visés sont ceux de la justice et du notariat, la formation prépare en outre au passage de concours administratifs. Dans le domaine de l'économie et de la gestion, les métiers visés se situent autour du secteur du tourisme et sur des fonctions d'entreprises classiques telles que le marketing ou les ressources humaines.

Les formations supérieures de l'Université de Corse sont regroupées en huit champs distincts, dont deux pour le droit, l'économie et la gestion. Les deux champs MDA et ETT sont de petite taille, environ 500 et 300 étudiants respectivement. Les formations sont singulières au niveau régional en lien avec la spécificité insulaire de la Corse et présentent même des éléments d'originalité au niveau national, en particulier pour la Licence professionnelle (LP) *Généalogiste successoral*. Les deux champs s'appuient sur les enseignants-chercheurs de deux laboratoires, une Unité Mixte de Recherche (UMR) du CNRS *Lieux, Identités, eSpace et Activités* (LISA) et une équipe d'accueil *Patrimoine et entreprises*. Les liens sont établis avec les structures professionnelles locales ainsi qu'avec les collectivités territoriales.

## Synthèse de l'évaluation des formations du champ

Dans l'ensemble, les objectifs des formations sont clairement énoncés et en adéquation avec ce que l'on peut attendre des différents types de diplômes. Pour les trois licences, les formations visent la maîtrise des concepts fondamentaux disciplinaires, que ce soit en économie, en gestion ou dans les disciplines juridiques. Elles ont pour principale finalité une poursuite d'études en master, voire le passage de concours administratifs pour les licences de droit et d'administration publique. Les licences professionnelles préparent à des métiers opérationnels autour du commerce et de la vente, de la banque (conseillers clientèle), de la reprise d'entreprise et du tourisme. Elles ont toutes des liens importants avec le tissu économique de la Corse composé principalement de petites et très petites entreprises. De manière unique en France, l'Université de Corse propose une LP autour de la généalogie successorale et foncière. Les trois masters offrent des possibilités de poursuites d'études locales aux étudiants de licence. Ils se caractérisent tous par une spécialisation progressive au cours du cycle et par une variété de parcours amenant vers des métiers de cadre.

Les licences se caractérisent par un parcours unique organisé autour de cours magistraux et de travaux dirigés, en formation initiale. Plusieurs licences professionnelles peuvent être suivies en formation initiale ou en alternance, la LP *Banque* étant dispensée exclusivement en alternance dans le cadre d'un partenariat avec les établissements bancaires. Les masters offrent de nombreuses spécialités, qui sont au nombre de quatre à la fois pour le master *Droit* et le master *Sciences du management*. Le nombre de parcours apparaît toutefois excessif au regard du nombre

d'étudiants dans chaque master et les spécialités semblent fonctionner davantage de façon cloisonnée sans réelle mutualisation, alors même que les masters devraient être pilotés dans le cadre d'une approche globale et non par spécialité.

De manière générale, les formations se caractérisent par un ancrage fort dans l'environnement local. Ne serait-ce que pour des raisons géographiques, les différentes formations sont exclusives au niveau de la Corse. Dans la plupart des cas, l'insertion dans l'environnement économique est bien réelle avec une forte présence des entreprises dans le dispositif de formation, en particulier pour les licences professionnelles. En revanche, l'environnement reste largement circonscrit au niveau local et l'absence d'attractivité au-delà de la Corse est à regretter. Dans un registre similaire, l'environnement de recherche apparaît également étroit en lien avec la taille restreinte à la fois de l'université et des équipes de recherche impliquées dans les formations.

Pour les licences, les équipes pédagogiques s'appuient très largement sur les enseignants-chercheurs des établissements auxquels elles sont adossées. Les interventions des professionnels restent peu importantes et gagneraient à être développées. Conformément aux attentes, les licences professionnelles et les masters mobilisent de nombreux intervenants professionnels qui sont bien impliqués dans le cadre des activités pédagogiques autour des stages et des projets tuteurés. Il convient toutefois de conserver un volume horaire suffisant pour les enseignants-chercheurs dans les masters, en particulier pour le master *Développement territorial durable*. Compte tenu des tailles réduites des formations, les conditions sont là pour une forte implication de tous dans le projet pédagogique.

La question des effectifs est un point d'inquiétude pour plusieurs formations, pour lesquelles on relève un nombre d'étudiants en baisse sur la période de l'évaluation. C'est particulièrement vrai pour les licences ainsi que pour les masters autour du management et du développement durable. A l'inverse, les effectifs des licences professionnelles restent globalement stables et varient entre 15 et 25 étudiants suivant les formations. Les diplômés d'une licence font presque tous le choix de poursuivre en master, le plus souvent dans l'Université de Corse. Les poursuites d'études sont aussi élevées pour certaines licences professionnelles, notamment les LP *Marketing et communication* et *Entrepreneuriat*, alors que ce n'en est pas leur vocation première. L'insertion professionnelle apparaît à ce niveau en retrait. Dans certains cas (LP *Marketing et communication*, LP *Entrepreneuriat*), la part d'étudiants en recherche d'emploi est élevée pour les diplômés récents tandis que les trajectoires des diplômés sont insuffisamment renseignées dans d'autres cas (LP *Banque*, LP *Management de l'hébergement et e-commercialisation des produits touristiques*). A l'inverse, le taux d'insertion apparaît très bon pour la LP *Généalogiste successoral*. Pour les masters, les chiffres, lorsqu'ils sont disponibles, vont également dans le sens d'une dégradation de l'insertion des diplômés, notamment sur les emplois de cadres (cas du master *Développement territorial et durable*), qu'il conviendrait de bien comprendre.

Pour les licences et plus encore les licences professionnelles, la recherche ne constitue pas un objectif premier. On note toutefois quelques initiations à la recherche à travers la réalisation de dossiers, mais la sensibilisation à la recherche se fait avant tout à travers les interventions des enseignants-chercheurs des laboratoires impliqués. Au niveau des masters, la place de la recherche est davantage présente avec par exemple l'obligation de rédiger un mémoire en deuxième année ou bien la présence de cours de méthodologie de la recherche pour les masters *Sciences du management* et *Développement territorial durable*.

La place de la professionnalisation, qui reste faible dans les licences autour du droit, est de façon attendue très importante dans les licences professionnelles, en particulier pour la LP *Banque* construite en partenariat avec le Centre de formation de la profession bancaire, la LP *Entrepreneuriat* et la LP *Généalogiste successoral* qui est labellisé par *Généalogistes de France*. Au niveau des masters, l'offre de formation comprend explicitement des enseignements et des outils destinés à la professionnalisation avec des rencontres dédiées et des visites de juridictions (master *Droit*) ou bien des mises en situation face à des chefs d'entreprise (master *Sciences du management*).

Dans l'ensemble, la place des stages et des projets tuteurés est importante. Par exemple, les étudiants de licence *Economie et gestion* doivent réaliser un projet tuteuré chaque année et ont un stage de plus de deux mois en troisième année qui donnent lieu à l'écriture d'un rapport de stage et d'une soutenance. Un tel stage devrait être intégré et rendu obligatoire (et non facultatif comme actuellement) dans les licences *Droit* et *Administration publique*. Toutes les licences professionnelles incluent des projets tuteurés, dont le poids horaire dans la formation pourrait être augmenté, et un stage obligatoire d'au moins trois mois. Au niveau des masters, toutes les formations comprennent un stage obligatoire en deuxième année d'une durée de quatre à six mois selon les parcours et les étudiants réalisent également des projets tuteurés traitant d'une problématique d'entreprise à résoudre dans les masters *Sciences du management* et *Développement territorial durable*.

La dimension internationale apparaît très en retrait pour toutes les formations et gagnerait à être beaucoup mieux documentée dans le dossier. Pour autant que l'on puisse en juger, les flux d'entrants et de sortants sont très

limités, parfois inexistant, et il n'existe pas de cours dispensés en anglais, sauf en master et encore de façon marginale.

Le recrutement étudiant est classique au niveau des licences qui ne sont pas sélectives. Les étudiants qui intègrent les licences professionnelles proviennent largement des Diplôme universitaire de technologie (DUT) et Brevet de technicien supérieur (BTS), beaucoup plus rarement des diplômés de deuxième année de licence (L2) alors même qu'il pourrait s'agir d'une poursuite d'étude pertinente pour certains. L'obtention d'un diplôme de licence permet classiquement d'intégrer un master. Des modules de mise à niveau sont proposés pour certaines formations seulement, par exemple dans la L *Economie et gestion* ou la LP *Marketing et communication*. La pratique gagnerait à être généralisée au niveau des masters, pour lesquels elle pourrait être un élément d'attractivité.

Les enseignements prennent surtout la forme de cours magistraux et de travaux dirigés comme cela est d'usage. Si les étudiants et enseignants disposent d'un enseignement numérique de travail, l'utilisation du e-learning devrait être développée pour permettre des enseignements en pédagogie inversée ou à distance en partenariat avec d'autres établissements. L'usage du numérique est surtout mobilisé au sein de la LP *Management de l'hébergement et e-commercialisation de produits touristiques*.

L'évaluation des étudiants est classique tant par ses modalités que par la mobilisation de l'équipe pédagogique. La place importante qui est dans l'ensemble accordée aux contrôles continus est un élément d'intérêt puisque cela permet aux étudiants d'accroître leur implication dès le début de leur formation et à l'équipe pédagogique de repérer assez rapidement les étudiants qui sont en difficulté.

Les procédures de suivi de l'acquisition des compétences n'existent pas réellement. Pour certaines formations, les compétences que les étudiants sont tenus d'acquérir ne sont pas clairement exposées dans le dossier et il n'existe pas de portefeuille de compétences. En revanche, au niveau des licences professionnelles, les projets tuteurés font l'objet d'un suivi régulier permettant de s'assurer de l'acquisition de compétences opérationnelles.

Globalement, le suivi des diplômés est assurée au niveau de l'université par une enquête générale réalisée par la Plateforme d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (POIP), qui donne lieu à un suivi à 30 mois des étudiants. En pratique, les données relatives à ce suivi sont très peu présentes dans les dossiers et de nombreuses informations sont manquantes, par exemple sur les taux d'insertion, l'obtention d'un CDD (contrat à durée déterminée) ou d'un CDI (contrat à durée indéterminée) ou encore la localisation géographique des diplômés qui trouvent un emploi. Dans de très nombreuses formations, il manque un annuaire des anciens qui pourrait faciliter l'insertion professionnelle et contribuer à la notoriété et à la lisibilité des diplômes. L'absence d'un suivi exhaustif est d'autant plus regrettable que de nombreuses formations se caractérisent par de petits effectifs.

Les formations affichent toutes l'existence d'un conseil de perfectionnement. Celui-ci comporte des enseignants-chercheurs, des professionnels et des étudiants (à l'exception de la LP *Marketing et communication* pour laquelle il n'y a pas de représentant étudiant). Pour les masters, on relève des conseils de perfectionnement par spécialité alors même qu'il devrait exister un conseil de perfectionnement unique au niveau de la mention de master. Pour certaines formations, les enseignements sont évalués par les étudiants à l'aide de questionnaires spécifiques. Là encore, la pratique devrait être généralisée à l'ensemble des formations.

## Points d'attention

Le master *Développement Territorial durable* comporte deux parcours très différents : *Chargé d'études économiques environnementales et territoriales* (C3ET) et *Management du tourisme et des loisirs* (MTL). Ces deux parcours apparaissent juxtaposés dans une même mention sans qu'il soit fait état d'interactions entre eux. Le parcours C3ET apparaît en grave danger, du fait d'une dégradation majeure de son attractivité ces dernières années. Les effectifs sont en déclin constant sur la période de l'évaluation et l'on note moins de dix étudiants pour l'ensemble des deux années de master pour l'année 2015-2016. Il est impératif d'analyser les raisons de cet état de fait qui peut être lié à un ancrage à l'économie insulaire insuffisant ou bien à la concurrence d'autres formations de même nature au niveau national. La suppression de ce parcours (C3ET) est une solution à considérer.

## Avis sur la cohérence globale du champ

Les deux champs MDA et ETT ne devraient en fait n'en former qu'un seul, avec un intitulé classique de type Sciences juridiques, économiques et de gestion (SJEG), qui viendrait regrouper la totalité des formations en droit, en économie et en gestion de l'Université de Corse. Un tel champ proposerait alors une réelle cohérence en offrant des formations à Bac +3 et Bac +5 aux étudiants. Dans son ensemble, ce champ SJEG offre des formations ciblées ouvrant vers des métiers en lien avec le territoire et les petites et très petites entreprises très présentes en Corse. Il est donc pertinent et comporte des éléments d'originalité surtout à travers ses licences professionnelles. Pour autant, la dimension internationale du champ est quasi-inexistante et il fait face à des difficultés internes qui vont de la taille limitée des équipes pédagogiques à un déficit d'attractivité ou bien encore une insertion professionnelle en retrait pour les diplômés. Les effectifs en baisse sur la période doivent interroger sur la possibilité de mutualisations de parcours au niveau des masters à l'intérieur du champ.

### Recommandations :

- L'attractivité des formations devrait être renforcée pour compenser la baisse des effectifs étudiants, ce qui passe par la réalisation d'annuaire des anciens et un meilleur suivi de la trajectoire des diplômés.
- Les différentes formations devraient fonctionner sur la base de règles communes, par exemple dans la mise en place de dispositif d'aide à la réussite, l'existence de stages obligatoires et évalués ou bien la composition des conseils de perfectionnement.
- La dimension internationale devrait être améliorée, avec la généralisation de cours en langue étrangère pour favoriser les mobilités étudiantes entrantes.
- Au niveau des masters, des suppressions et/ou regroupements de spécialités devraient être mis en œuvre compte tenu des effectifs faibles pour certaines d'entre elles (master *Développement territorial durable* et master *Sciences du Management*).

# Observations de l'établissement



**Éléments de réponse aux avis et recommandations des experts du HCERES**

**Champ Entreprises, tourisme, territoires**

**Concernant le champ Entreprises, tourisme, territoires**

La création de ce champ est une réponse, parmi d'autres, au déficit d'attractivité de l'Université de Corse. Nous pensons en effet qu'une partie de la réponse réside dans le développement de formations spécialisées, en phase avec l'image du territoire et donc susceptibles d'accueillir un public intéressé par des enseignements qu'il ne retrouve pas ailleurs.

Cela suppose de rénover nos enseignements, nous y travaillons, mais aussi de communiquer sur nos spécificités. C'est à cette nécessité que veut répondre l'approche par les champs et notamment la création du champ « Entreprises, tourisme, territoires ». Le retour à un champ DEG, contribuerait à nous noyer dans la masse et annihilerait nos efforts de spécialisation des masters.

Le Président de l'Université de Corse



Paul-Marie ROMANI







Corte, le 26 avril 2017

Monsieur le Président du Haut Conseil de l'Evaluation de la  
Recherche et de l'Enseignement Supérieur  
2, rue Albert Einstein  
75013 Paris

N° Réf : PMR/VPCFVU/17/ 169

Monsieur le Président

Les Directeurs des composantes pédagogiques de l'Université de Corse ont pris bonne note des observations formulées par les experts du HCERES concernant les différents champs de formation.

Il ne sera pas formulé d'observations particulières sur les champs suivants :

- Gestion des ressources naturelles, terrestres et marines
- Informatique et Audiovisuel
- Métiers du droit et de l'administration
- Ingénierie des énergies renouvelables et risques
- Sport et Santé

Seuls les champs « Métiers de l'animation et de l'éducation aux patrimoines insulaires et méditerranéens », « Formation au bi-plurilinguisme et à la médiation socioculturelle » et « Entreprises, Tourisimes et Territoires » ont fait l'objet d'observations déposées sur l'application du HCERES.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de l'Université de Corse

  
Paul-Marie ROMANI

